

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 2 avril 2024, les ordonnances suivantes:

O-0.1, o. 153, **C-4.1**, o. 306, **B-3**, o. 120, **P-1**, o. 110, relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

C-4.1, o. 307, déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de l'avenue Duluth, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, du 6 mai au 20 octobre 2024;

C-4.1, o. 308, déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de l'avenue du Mont-Royal, sauf exceptions, du 27 mai au 5 septembre 2024, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue De Lorimier, et du 27 mai au 18 octobre 2024, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis.

2020-20, o. 005, autorisant le versement d'une somme maximale de 493 450 \$, à la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, dans le cadre du plan de relance visant la revitalisation commerciale de son territoire, pour l'année 2024.

et ce, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., chapitre **O-0.1**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**), et Règlement sur les subventions à la société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour la réalisation d'activités de relance visant la revitalisation commerciale de son territoire (**2020-20**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 3 avril 2024

Le secrétaire d'arrondissement,

Simon Provost-Goupil

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné, Simon Provost-Goupil, secrétaire d’arrondissement, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant les ordonnances édictées par le conseil d’arrondissement à sa séance ordinaire du 2 avril 2024 a paru le 3 avril 2024 sur le site internet de l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 3 avril 2024

Le secrétaire d’arrondissement,

Simon Provost-Goupil